



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES«**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le  
lundi 11 septembre 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2017-09-191  
6588**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2017-09-192  
6588**

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 28 août 2017.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2017-09-193  
6588**

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2017.  
Dépôt du rapport comparatif de janvier à août 2016 et 2017.

**- Aqueduc**

Pointe-aux-Outardes : 2 673 m<sup>3</sup>, moyenne : 86 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : - 8 096 m<sup>3</sup>, moyenne : 261 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : 01-08-2017 au 05-09-2017 : 2,4 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : 01-08-2017 au 05-09-2017 : 6,02 m<sup>3</sup>

**- Service incendies de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 9 et 23 août 2017  
Incendies : 2, 3, 9, 21, 22, 23 (3) et 28 août 2017  
Premiers répondants : 16 août 2017  
Formation de pompiers : Aucune  
Prévention : Aucune



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbal du 16 août 2017.

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2017-09-194  
6589

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Aucune.

**Expédiée :**

\* Mme Myriam Hotte, Consortium TDA/CIMA+ -17-09-05- envoi de la résolution numéro 2017-08-177 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la demande d'avenant pour la préparation de la partie administrative des documents d'appel d'offres, au coût de 1 017,50 \$, plus taxes.

\* Mme Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Ragueneau -17-09-05- envoi de la résolution numéro 2017-08-180 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la municipalité de Ragueneau à représenter les municipalités participantes et à signer le contrat octroyé à Raymond Chabot Grant Thorton au montant de 34 000 \$, plus taxes, et à respecter les autres demandes décrites dans la résolution.

\* Mme Nathalie Duchesne, directrice générale/secrétaire-trésorière, Municipalité de Sacré-Coeur -17-09-05- envoi de la résolution numéro 2017-08-184 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie la municipalité de Sacré-Coeur de demander aux différents ministères d'ouvrir la pêche au bar rayé sur la Côte-Nord.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-09-195  
6589

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2017-09-11 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

**LISTE DES TRANSFERTS POUR SEPTEMBRE 2017**

**Transferts:**

02 11000 200	Charges sociales – Employeur	+	200 \$
02 11000 493	Réception	+	3000 \$
02 13000 414	Administration et informatique	+	1 750 \$
02 13000 494	Cotisations, abonnements	+	700 \$
02 13000 670	Fournitures de bureau	+	200 \$
02 14000 141	Salaire régulier – Greffe	+	650 \$
02 14000 200	Charges sociales – Employeur	+	250 \$



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 19000 940	Mauvaises créances	+ 17 500 \$
02 22000 310	Frais de déplacement	+ 1 000 \$
02 29500 451	Service de fourrière	+ 100 \$
02 32000 521	Entretien infrastructures routières	+ 7 300 \$
02 34000 419	Services techniques	+ 400 \$
02 41300 516	Location machinerie	+ 3 000 \$
02 41500 419	Services techniques – vidange fosses	+ 1 000 \$
02 45210 446	Collecte sélective – Contrat	+ 200 \$
02 62200 970	Subvention (emploi et organisation)	+ 2 000 \$
02 70000 310	Frais de déplacement	+ 1 500 \$
02 70000 454	Service de formation	+ 600 \$
02 70120 526	Entretien disco	+ 100 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires – T.J.	+ 350 \$
		<b>41 800 \$</b>
02 11000 131	Rémunération des élus	- 600 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – Élus	- 300 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 5 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	- 2 000 \$
02 13000 660	Article de nettoyage	- 200 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 5 500 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 1 000 \$
02 22000 631	Essence et huile - Incendie	- 1 000 \$
02 32000 141	Salaire régulier - Voirie	- 3 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	- 500 \$
02 32000 339	Système télécommunication – Voirie	- 150 \$
02 32000 455	Immatriculation – Voirie	- 25 \$
02 34000 521	Contrat d'entretien – Éclairage	- 1 000 \$
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	- 1 400 \$
02 37000 499	Transport adapté – Handicapé	- 2 225 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	- 2 000 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	- 300 \$
02 41200 411	Analyses de l'eau	- 5 000 \$
02 45110 446	Enlèvement des ordures/contrat	- 200 \$
02 61000 341	Avis public	- 2 500 \$
02 70000 670	Fournitures de bureau	- 1 000 \$
02 70120 494	Cotisation URLSCN	- 50 \$
02 70120 514	Loyer gymnase commission scolaire	- 1 250 \$
02 70120 522	Ent. rép. Bâtiment	- 3 000 \$
02 70120 641	Articles de quincaillerie	- 100 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	- 650 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	- 400 \$
02 70230 511	Location École	- 1 450 \$
		<b>41 800 \$</b>

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun.

**PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT**

2017-09-196  
6591

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 336-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 307-11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 465 010 \$ ET UN  
EMPRUNT DE 210 189 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE  
PROTECTION DU LITTORAL DANS LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-  
OUTARDES**

- CONSIDÉRANT QU'** il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de protection du littoral dans la municipalité afin de contrer l'érosion des berges et d'assurer la protection et la sécurité des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** des résidences seront déplacées afin qu'elles soient situées à l'extérieur de la zone de contraintes pour risques d'érosion et de glissements de terrain;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas les fonds disponibles lui permettant d'acquitter les coûts nécessaires à la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente intervenu entre le ministère de la Sécurité publique et la municipalité de Pointe-aux-Outardes, daté du 24 mars 2010, établit les paramètres de l'octroi d'une aide financière visant la prévention et l'atténuation du risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique s'était engagé à verser un montant maximum d'aide financière de 2 246 672 \$ et la municipalité aurait contribué quant à elle pour un montant de 753 328 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a révisé le projet à la baisse pour des considérations budgétaires;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à la fin des travaux et au dépôt de la reddition de comptes finale, le ministère de la Sécurité publique contribue quant à elle pour un montant de 1 149 671 \$ et que la municipalité contribue quant à elle pour un montant de 315 338 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes d'emprunter la somme de 210 189 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 août 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal décrète ce qui suit :



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de protection du littoral dans la municipalité selon les plans et devis déposé par le Ministère de la Sécurité publique, incluant les frais, les taxes et les imprévus. La description détaillée des travaux réalisés ainsi que les montants associés se retrouvent au tableau récapitulatif de la reddition de compte pour le projet, en date du 3 mars 2017, déposé par le ministère de la Sécurité publique, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 465 010 \$ pour les fins du présent règlement.

### ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 315 339 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter un somme de 210 189 \$, sur une période de 20 ans, et à affecter une somme de 105 150 \$ provenant du fonds général. Selon le protocole d'entente signé avec le ministère de la Sécurité publique, une somme de 1 149 671 \$ sera affectée au paiement de la dépense décrétée à l'article 3.

### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

- 5.1 Pour pourvoir à 100 %, soit 210 189 \$, de ces dépenses, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2017-09-197  
6593

**DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – AUX FINS DE LA DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour réaliser des travaux de stabilisation en bordure de la rue Labrie Ouest sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, à signer tous les documents en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2017-09-198  
6593

**SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la sécurité incendie oblige les municipalités régionales de comté à établir, de concertation avec les municipalités locales, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 mai 2012, le ministre de la Sécurité publique a officiellement délivré l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan, eu égard aux orientations ministérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie, une révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est requise en fonction d'une augmentation des risques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a collaboré avec la MRC de Manicouagan à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit soumettre ledit projet de schéma révisé au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 137 de la Loi sur la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 20 de la Loi, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a





## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

participé à sa révision.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;

Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité de la MRC;

Que la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

2017-09-199  
6594

### CONTRIBUTION À LA VÉLOROUTE DES BALEINES – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Véloroute des Baleines a complété la boucle cyclable de la péninsule Manicouagan sur les territoires des municipalités de Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel;

**CONSIDÉRANT QUE** la structure financière a été déposée auprès d'ID Manicouagan pour ledit projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de projet est de 501 061 \$;

**CONSIDÉRANT** l'appui de plusieurs partenaires financiers dans ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation financière maximale de la municipalité de Pointe-aux-Outardes concernant le projet est de 25 668 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de verser la contribution au montant de 25 668 \$, à la Corporation Véloroute des Baleines pour avoir réalisé les travaux de construction de la piste cyclable afin de compléter la boucle de la péninsule Manicouagan sur les territoires des municipalités de Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel.

Le montant de la contribution a été pris dans le fonds Toulnostouc.

2017-09-200  
6594

### PARC NATURE – AIDE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est propriétaire du bloc sanitaire au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE** le champ d'épuration n'est plus fonctionnel à cause de l'érosion dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature a dû faire vidanger la fosse septique à chaque semaine depuis le début de la saison touristique (mai à octobre), ce qui par conséquent, lui occasionne des frais supplémentaires.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 2 000 \$ afin d'aider financièrement le Parc Nature pour la vidange hebdomadaire de la fosse septique du bloc sanitaire, pour la saison touristique 2017.

2017-09-201  
6595

**PATRIMOINE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT** l'intérêt de protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- CONSIDÉRANT** la découverte d'une structure de bois sur le site du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;
- CONSIDÉRANT QUE** le site se trouve sur le premier village de Pointe-aux-Outardes où se trouvait une résidence typique de colon qui opérait des activités d'agriculture et de traite avec les Innus;
- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit probablement du premier magasin général, opéré par M. Davie Malouin;
- CONSIDÉRANT** l'urgence de fouiller le site et les alentours qui sont à risque d'érosion des berges;
- CONSIDÉRANT QUE** les grandes marées et tempêtes sont violentes dès septembre et que celles-ci favorisent l'érosion des berges.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes :

- Demande le soutien du ministère de la Culture et des Communications afin d'investiguer, de documenter et de mettre en valeur le patrimoine de Pointe-aux-Outardes;
- Est en démarche de partenariat afin de soutenir ce projet qui mérite l'attention des ministères, organismes et de la population manicoise afin de protéger ce joyau culturel régional;
- Réserve un fonds de 500 \$ afin de soutenir la démarche (sur présentation de pièces justificatives);
- Demande que le Fonds patrimonial soit accessible pour Pointe-aux-Outardes;
- Soit intégrée à l'entente de développement culturel.

Il est également résolu que M. Pierre Ross, conseiller municipal, soit responsable du dossier culturel et patrimonial de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2017-09-202  
6595

**REMBOURSEMENT – FRAIS CELLULAIRE DU MAIRE**

- CONSIDÉRANT QUE** le maire est appelé à assister à diverses rencontres et comités pour représenter la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le maire a un cellulaire afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité, les ministères ou pour des situations d'urgence;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de location du cellulaire est de 40,46 \$ par mois, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité rembourse à M. Serge Deschênes, maire, un montant de 40,46 \$ par mois, plus taxes, pour la location de son cellulaire, afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité.

2017-09-203  
6596

**DEMANDE DE DON – LES GIROUETTES DE CHUTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de l'organisme communautaire Les Girouettes de Chute-aux-Outardes qui offre des activités aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou physique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à l'organisme communautaire Les Girouettes de Chute-aux-Outardes.

2017-09-204  
6596

**FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de fixer au 2 octobre 2017, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation numéro DM-2017-03, dont la propriété est située au 175, chemin Principal.

2017-09-205  
6596

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Sylvie Ostigny au titre de maire suppléant pour la période du 12 septembre au 13 novembre 2017.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2017-09-206  
6596

**TRAPPAGE DE CASTORS – SECTEUR BAIE SAINT-LUDGER**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un problème de castors dans le secteur de Baie-Saint-Ludger;

**CONSIDÉRANT QUE** les castors ont construit des digues qui font monter le niveau de l'eau en bordure du chemin de la Baie-Saint-Ludger;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'OBVM pour procéder au trappage des castors dans le secteur de Baie-Saint-Ludger.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater l'Organisme de bassins versants Manicouagan à procéder au trappage des castors dans le secteur de Baie-Saint-Ludger, au coût de 1 000 \$, plus taxes.

2017-09-207  
6596

**ACHAT – POMPE À EAU SUBMERSIBLE**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour la fourniture d'une pompe submersible avec 100 pieds de boyaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une pompe submersible avec 100 pieds de boyaux auprès de Centre de location Côte-Nord, au coût de 490 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2017-09-208  
6597

**FORMATION COMBEQ – SOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LE  
CONTRÔLE DES PROJETS : OPPORTUNITÉ DE LOI SUR L'AMÉNA-  
GEMENT ET L'URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à participer à la formation « Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : opportunités de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu le 5 octobre à Sept-Îles, au coût de 275,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

**DÉROGATION DU CHALET – AMIS RANDONNEURS**

La MRC est en attente des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

**ABRI DES JOUEURS – TERRAIN DE BALLE**

Il manque un abri de joueurs et le prévoir pour l'an prochain.

2017-09-209  
6597

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

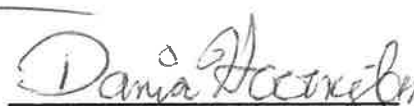
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-09-210  
6597

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 57.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.*

  
MAIRE

